

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mil treize

Le 13 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIERMM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – TEILLET**EXCUSES** : MM. MERCIER – SUTRE**ABSENTS** : MME BOUDOIRE - MM. ALLEGRE – CALVET
– REMAUD**POUVOIRS** : M. MERCIER a donné pouvoir à M. TEILLET
M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-12-02 D**OBJET : Approbation du PAVE**

Vu la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 45, qui prévoit que toutes les communes, quel que soit le nombre d'habitants, doivent établir un Plan de Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public et de la voirie et des espaces publics (PAVE) dans les 3 ans suivant la date de publication du décret d'application n°2006-1657 du 21 décembre 2006.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2012-10-07 D : Diagnostic ERP/PAVE
- Constitution d'un groupement de commandes.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013-11-01 D : Présentation du diagnostic de mise en accessibilité des ERP, des espaces publics et de la voirie.

Monsieur le Maire rappelle que l'audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre les ERP, la voirie et les espaces publics accessibles. Le coût a été estimé à :

- 96 695 € HT pour les ERP
- 101 285 € HT pour la voirie et les espaces publics.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir un échéancier de programmation des aménagements à réaliser et propose que la commission accessibilité s'en occupe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le PAVE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PAVE et accepte que la commission accessibilité établisse l'échéancier des travaux.

Fait à Jauldes, le 16 décembre 2013

Le Maire
Eric SAVIN